

L'encadrement des prix en maisons de repos et en maisons de repos et de soins

Attendue après les congés parlementaires, la note du Ministre PREVOT relative aux prix des maisons de repos, se fait attendre.

C'est pourquoi, le Député régional, Monsieur Rudy WARNIER, a ré-interpellé le Ministre à propos :

- Du plafonnement des prix des maisons de repos par rapport aux montants de la pension ;
- D'un meilleur encadrement des prix ;
- D'un prix d'hébergement englobant tous les frais indispensables aux résidents ;
- De la programmation des lits en Wallonie.

Dans sa réponse, le Ministre a rappelé que les propositions de modifications relatives aux prix en maisons de repos et en maisons de repos et de soins sont étudiées et analysées en concertation avec le secteur.

Une note globale d'orientation va être présentée d'ici peu au Gouvernement Wallon. Un chapitre de cette note contiendra des dispositions relatives aux prix.

Le Ministre a confirmé que la réforme se fera dans le respect des lignes d'orientations de la déclaration de politique régionale (DPR). Elle veillera à intégrer un certain nombre de suppléments dans le prix d'hébergement afin de tendre vers un prix « all in » plus transparent.

La volonté du Ministre est également de renforcer le contrôle du premier prix fixé par les maisons de repos et les maisons de repos et de soins.

En outre, le Ministre a confirmé que le plafond de 5 % /an à ne pas dépasser pour l'augmentation du prix sera toujours d'application.

Et enfin, le Ministre n'a pas dévoilé ses propositions en matière de programmation. Il a cependant laissé entendre que des mesures « pragmatiques et innovantes » allaient devoir être prises.

Wait and see...

Lien vers cette question parlementaire sur le site de la Wallonie :

https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id_doc=73495
